



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Note d'information relative à l'absence d'observation de la Mission
régionale d'autorité environnementale
d'Île-de-France sur le projet de la ZAC de la Croix Blanche à
Vigneux-sur-Seine (91) dans le cadre de la procédure
d'autorisation environnementale**

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 28 septembre 2018 pour avis sur le projet, présenté par Grand Paris Aménagement, de la ZAC de la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine (91), dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois (délai comprenant la phase de suspension de l'instruction de l'autorisation environnementale), la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique prévue à l'article L.123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site internet de la MRAe.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,
son président



Jean-Paul Le Divenah